



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2002/13
8 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport combiné
(Trente-huitième session, 7-9 octobre 2002,
point 7 b) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS MENÉES ET FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS
LES PAYS MEMBRES DE LA CEE, LES ORGANES DE LA CEE ET
D'AUTRES ORGANISATIONS, PRÉSENTANT UN INTÉRÊT
POUR LE GROUPE DE TRAVAIL**

Organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs

Transports et sécurité

Note du secrétariat

1. À sa soixante-quatrième session (Genève, 18-21 février 2002), le Comité des transports intérieurs a examiné la question des transports et de la sécurité (TRANS/2002/15). Il a demandé à ses organes subsidiaires de déterminer, dans leurs domaines de compétence respectifs:
 - a) Quelle différenciation il fallait établir entre les concepts de sûreté et de sécurité et
 - b) Quelles seraient les questions concrètes à aborder en la matière, compte tenu des travaux et études réalisés par d'autres instances, en particulier par la CEMT.
2. Le Groupe de travail des transports et de la sécurité est invité à étudier les deux questions susvisées dans son domaine de compétence et, si possible, à dégager les mesures de suivi qui s'imposent. Dans ce contexte, les délégations sont conviées à informer le Groupe de travail des activités entreprises au niveau national dans le domaine du transport combiné.
